

Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du 27 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le vendredi vingt-sept février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Chevannes s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DELLION Jean-Claude, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le vingt-trois février deux mil vingt-six. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le même jour.

Présents : Messieurs DELLION Jean-Claude, BILLARD-STEMELEN Éric, BRASI Laurent, CHEVALLIER Philippe, MASSUELLE Éric, Mesdames PERDEREAU Anita, ZENNER Céline.

Absents : Monsieur WALOCQ Mathieu, Madame DU GARDIN Sabine, Monsieur GOMES Fernando.

A été nommée secrétaire : Madame PERDEREAU Anita.

Nombre de membres : Afférents au Conseil Municipal : 10 - Présents : 07 - Votants : 07

Date de la convocation : 23 février 2026

Une minute de silence a été respectée en l'honneur de Madame GARNIER Stéphanie, Conseillère Municipale.

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal : 10
- Présents : 07
- Votants : 07

Date de la convocation : 23 février 2026

Objet des délibérations :

SOMMAIRE

Approbation des comptes-rendus des Conseils Municipaux des 6 et 19 janvier 2026
Désignation d'un secrétaire de séance
Marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux à l'Église Saint-Sulpice
Travaux et achats 2026 – demandes de subventions
Finances 2025-2026 – Budget 2026
Repas des aînés
Festivités du mois de juillet 2026
Convention pour l'adhésion au Service Médecine Préventive
Questions diverses

13/2026 APPROBATION DES COMPTES-RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX DES 6 ET 19 JANVIER 2026 :

Les comptes-rendus des Conseils Municipaux des 6 et 19 janvier 2026 sont adoptés à l'unanimité.

14/2026 DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Madame PERDEREAU Anita est désignée secrétaire de séance.

Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du 27 février 2026

- 2 -

15/2026 MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX À L'ÉGLISE SAINT-SULPICE :

Le Conseil Municipal a pris connaissance du rapport d'analyse des offres concernant le marché de maîtrise d'œuvre pour la restauration de l'église Saint-Sulpice.

Le mandataire Cyril BOUCAUD, architecte dplg + architecture du patrimoine – 89 bd Auguste Blanqui 75013 PARIS a remis son offre.

Le taux de rémunération proposé est de 9 %.

Tranche	Désignation	Taux de rémunération	Forfait de rémunération H.T.	Forfait de rémunération T.T.C.
Tranche Ferme	Études, programmation et 1 ^{ère} tranche de travaux	9 %	40 189.59 €	48 227.51 €
Tranche Optionnelle	Seconde tranche de travaux	9 %	37 341.63 €	44 809.95 €
Montant Total		9 %	77 531.22 €	93 037.46 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, attribue le marché de maîtrise d'œuvre à Monsieur Cyril BOUCAUD. Le Maire est chargé des formalités administratives. Le Maire est autorisé à signer le marché public relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour la restauration de l'église. Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal 2026.

16/2026 TRAVAUX ET ACHATS 2026 – DEMANDES DE SUBVENTION :

En complément de la séance du Conseil Municipal du 6 janvier 2026, le Conseil Municipal aborde les travaux et achats 2026.

1/ Achat de tables et chaises :

En complément de la délibération 5.2026 du 6 janvier 2026, Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'il a été contacté par un autre technico-commercial de COMAT & VALCO (en complément de la Société PRODES) pour l'achat des tables. Il s'avère qu'il a été conseillé de choisir des tables avec un plateau plutôt en stratifié qu'en mélaminé pour leur durabilité et leur résistance au choc. Le modèle choisit initialement n'existant pas chez PRODES, il a été demandé un devis pour les tables chez COMAT & VALCO.

Aussi, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'acheter :

- 16 tables « Alsace » en stratifié d'un montant unitaire H.T de 397.99 euros et un chariot pour 285 euros H.T. à la Société COMAT & VALCO de Béziers (34). Une éco contribution sera à ajouter. Le montant de devis est de 7 690.80 euros T.T.C.

- 90 chaises à la Société PRODES France de Cournonsec (34) pour un coût unitaire de 43.22 euros H.T. et un diable à 130 euros : le devis total s'élève à 4 823.76 euros T.T.C.

Le Conseil Municipal charge le Maire des formalités administratives.

2/ Sécurité routière : (il est rappelé la délibération numéro 5/2026 du 6 janvier 2026 point 3)

Al Ralentisseurs « Rue des Sablons » : le Conseil Municipal a retenu l'entreprise VAUVELLE pour la pose de deux ralentisseurs « Rue des Sablons » pour un coût T.T.C. de 8 490 euros.

Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du 27 février 2026

- 3 -

B/ Coussins Berlinois « Le Grand Chesnoy » : la société GIROD a émis un nouveau devis actualisé concernant la pose de deux coussins berlinois au « Grand Chesnoy ». Le coût des travaux sera de 3 765.60 euros. Le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité.

C/ Divers panneaux de signalisation : le Conseil Municipal retient, à l'unanimité, le devis de l'entreprise GIROD pour l'achat de divers panneaux de signalisation pour un coût de 1 134.23 euros T.T.C.

3/ Peintures dans la salle de Conseil Municipal :

Il est réabordé la peinture de la salle du Conseil Municipal avec le choix de la toile de verre. L'entreprise retenue est « Les Peintures Roger » pour un coût de 5 545.10 euros T.T.C.

4/ Ordinateur et transferts de données : l'achat d'un nouvel ordinateur et le transfert des données sont inscrit au budget 2026 pour un coût de 1 854.29 euros.

5/ Demandes de subventions : (une discussion a été engagée à ce sujet)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, charge le Maire de solliciter des subventions pour les travaux et achats 2026 comme suit :

- auprès de l'État : il a été déposée une demande de subvention en décembre dernier pour les travaux de l'Église ci-avant abordés.

- auprès du Département : trois dossiers seront déposés : un pour les ralentisseurs et les panneaux de signalisation, un deuxième pour les travaux d'Église et un troisième pour les tables et chaises et l'ordinateur.

- auprès de la CC4V : un dossier pour l'église, un dossier pour les tables et chaises et l'ordinateur.

Le Maire est autorisé à effectuer toutes les formalités administratives.

17/2026 FINANCES 2025-2026 – BUDGET 2026 :

La proposition de budget 2026, reprend l'intégralité des travaux ci-avant abordés, la participation de la commune aux travaux de l'école de Ferrières-en-Gâtinais, la prise en compte du nouveau statut de l' élu local en ce qui concerne les indemnités et la reprise anticipée des résultats 2025.

Le Conseil Municipal a l'unanimité accepte le budget 2026 avec une reprise des résultats anticipée qui s'équilibre à :

- 344 264.13 euros en section d'investissement,
- 935 543.39 euros en section de fonctionnement.

18/2026 REPAS DES AINÉS :

Les Conseillers Municipaux ont reçu deux propositions de deux traiteurs :

- le restaurant « Les Sablières » à Puy-La-Laude qui propose une prestation de 39.50 euros par personne,

- L'Universelle de la Selle-Sur-Le-Bied qui propose un menu à 38.90 euros (avec une entrée), 42.50 euros (avec deux entrées) et un supplément de 3 euros pour l'instant glacé.

Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du 27 février 2026

- 4 -

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de retenir l'Universelle. Le repas retenu est : noix de pétoncles et fruits de mer à l'aneth et aux p'tits légumes, fondant de bœuf et le tout chocolat avec son coulis. Le sorbet retenu sera la mandarine.

Le Maire est chargé d'envoyer les invitations.

19/2026 FESTIVITÉS DU MOIS DE JUILLET 2026 :

Il est retenu la date du 11 juillet 2026 afin d'organiser les festivités du mois de juillet 2026. Le Maire est chargé de solliciter le groupe des années précédents avec deux parties (une pendant le repas, une en fin de soirée).

Monsieur DELLION précise que le Président des Sapeurs-Pompiers propose une éventuelle participation avec la commune pour une manifestation.

Une réunion de préparation à cette manifestation sera organisée dans les prochains mois.

20/2026 CONVENTION POUR L'ADHÉSION AU SERVICE MÉDECINE PRÉVENTIVE :

Le service de médecine préventive du Centre de Gestion intervient auprès de ces collectivités et établissements comme acteur de la démarche de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail en évitant toute altération de leur santé du fait du travail.

Les missions du service de médecine préventive s'exercent dans le cadre de l'ensemble des dispositions réglementaires relatives à la santé au travail applicables :

1/ aux agents territoriaux de droit public :

- l'article L812-3 du Code Général de la Fonction Publique
- le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale,
- le décret n° 85-1054 du 30 septembre 1985 relatif au reclassement des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions,
- le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 modifié relatif à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux,

2/ aux personnels de droit privé : le Code du Travail.

La commune de CHEVANNES a passé convention avec le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du LOIRET pour adhérer à son service de médecine Préventive. La présente convention vient à terme au 31/12/2025. Aussi, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de renouveler l'adhésion à ce service et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et les avenants s'y afférant.

Conformément à l'article L812-3 du Code général de la Fonction Publique missions assurées par le service de médecine préventive ont pour objectif d'éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail, notamment, en surveillant les conditions d'hygiène du travail, les risques de contagion et l'état de santé des agents.

Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du 27 février 2026

- 5 -

Le service est également à la disposition de l'autorité territoriale pour toute question concernant les mesures de nature à améliorer l'hygiène générale des locaux, la prévention des accidents et des maladies professionnelles et l'éducation sanitaire. Les différentes missions assurées par le service de médecine préventive sont ainsi les suivantes :

A) Surveillance médicale des agents.

B) Action sur le milieu professionnel correspondant au tiers temps du service de médecine préventive dans ou pour la collectivité : Prévention globale en santé et sécurité au travail. Le service de médecine préventive assure les missions prévues aux articles 14 à 19-1 du décret n°85-603 du 10 juin 1985.

C) Edition d'un rapport annuel d'activité

Le montant annuel de la participation dû par la collectivité signataire de la présente convention en échange de ces missions, est fixé à un taux de cotisation additionnel de 0.33 % du montant de l'ensemble des rémunérations du personnel de la collectivité pour les collectivités adhérentes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renouveler son adhésion au Service de Médecine Préventive du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret (effectifs inférieurs à 100 agents).

21/2026 QUESTIONS DIVERSES :

1/ Les Bordes : Il est envisagé de changer les panneaux de signalisation au lieudit "Les Bordes" car ceux qui ont été installés (panneaux EB10) engendrent que la commune doit entretenir la voirie et les bas-côtés.

2/ Chemin de Boudainville : Monsieur DELLION précise que l'assurance juridique suit le dossier du litige avec des entreprises qui ont dégradé le chemin de Boudainville. La scierie s'est engagée à effectuer une remise en état en fonction des conditions météorologiques.

3/ Tenue des bureaux de vote : un tableau sera adressé aux conseillers municipaux pour la tenue du bureau de vote à l'occasion des élections municipales.

Séance levée à 21 h 20

Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du 27 février 2026

- 5 -

Le service est également à la disposition de l'autorité territoriale pour toute question concernant les mesures de nature à améliorer l'hygiène générale des locaux, la prévention des accidents et des maladies professionnelles et l'éducation sanitaire. Les différentes missions assurées par le service de médecine préventive sont ainsi les suivantes :

A) Surveillance médicale des agents.

B) Action sur le milieu professionnel correspondant au tiers temps du service de médecine préventive dans ou pour la collectivité : Prévention globale en santé et sécurité au travail. Le service de médecine préventive assure les missions prévues aux articles 14 à 19-1 du décret n°85-603 du 10 juin 1985.

C) Edition d'un rapport annuel d'activité

Le montant annuel de la participation dû par la collectivité signataire de la présente convention en échange de ces missions, est fixé à un taux de cotisation additionnel de 0.33 % du montant de l'ensemble des rémunérations du personnel de la collectivité pour les collectivités adhérentes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renouveler son adhésion au Service de Médecine Préventive du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret (effectifs inférieurs à 100 agents).

21/2026 QUESTIONS DIVERSES :

1/ Les Bordes : Il est envisagé de changer les panneaux de signalisation au lieudit "Les Bordes" car ceux qui ont été installés (panneaux EB10) engendrent que la commune doit entretenir la voirie et les bas-côtés.

2/ Chemin de Boudainville : Monsieur DELLION précise que l'assurance juridique suit le dossier du litige avec des entreprises qui ont dégradé le chemin de Boudainville. La scierie s'est engagée à effectuer une remise en état en fonction des conditions météorologiques.

3/ Tenue des bureaux de vote : un tableau sera adressé aux conseillers municipaux pour la tenue du bureau de vote à l'occasion des élections municipales.

Séance levée à 21 h 20

Madame PERDEREAU Anita

Secrétaire



Monsieur DELLION Jean-Claude,

Maire

